

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le **DIX JUIN DEUX MILLE VINGT DEUX** à **NEUF HEURE**, l'Assemblée Générale de la Commission Locale d'Information de Soulaines s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe PICHERY.

Etaient présents :

Membres à voix délibératives : PICHERY Ph. — AUBRY C. — AUDIGE J. — BARROIS J-M. — BARROY R. — BERGERAT D. — BESSON-MOREAU G. — COLLINET C. — CORDELLE A. — CORDIER D. — DARNET B. — DEMATONS D. — DEZOBRY B. — GERARD G. — GLOUX V. — GUERITTE M. — HUARD L. — JOBARD P. — KLEIN P. — MAITREHENRY D. — MARNAT M. — MATRION F. — MATRION M. — MORENVILLEZ M-F. — PIREZ O. — PREVOST C. — SALAUN J-P. — THIRIET F.

Membres à voix consultatives : CHEVALLIER M. – DINANT S. – RIQUART M. – TOLBA S. – TORRES P. – MILLOT G.

Absents excusés :

Membres à voix délibératives : BURGAT C. – CONTINANT C. – CONVERS S. – DALLEMAGNE Ph. – DUCHENE A. – DUSSAUSSOIS E. – FRISON P. – GOMES F. – GUENE C. – GUILLEMINOT A. – LIEVRE Ph. – MATHIEU B. – MANDELLI C. – MINISINI W. – MONNIER D. – PERROT E. – RIGOLLOT M-N. – VAN RECHERM M.

Membres à voix consultatives : ABALHASSANE M. – GRAN-AYMERICH L. – PIROUE S. – RAGON A.

<u>Pouvoirs</u>: de DALLEMAGNE Ph. à HUARD L. — de DUCHENE A. à PICHERY Ph. - de LIEVRE Ph. à CORDIER D. — de RIGOLLOT M-N. à COLLINET C.

<u>Assistaient</u>: FONTAINE A. – BOILLOT P. (CLi de Soulaines)

Le Président introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et en les remerciant de leur présence. Il salue les présences de :

- Monsieur Grégory BESSON-MOREAU Député du Département de l'Aube,
- Les représentants de l'ANDRA,
- Monsieur Mathieu RIQUART Chef de division ASN de Châlons-en-Champagne.
- Ainsi que Monsieur Grégory MILLOT Délégué territorial adjoint ARS, représentant Madame Sandrine PIROUE – Déléguée territoriale Aube – et qui interviendra au cours de l'Assemblée dans le cadre du projet d'Observatoire Local de la Santé.

Il souligne que Monsieur le Sous-Préfet de Bar-sur-Aube, habituellement assidu aux travaux de la CLi, n'a pu se rendre disponible en cette période de réserve et l'excuse auprès de l'Assemblée.

Il présente également les excuses de Monsieur Stéphane GRENIER, absent pour des raisons de santé, lui souhaite un prompt rétablissement et il espère le retrouver rapidement au sein de la CLi de Soulaines.



Le Président fait également part des excuses des membres suivants ayant donné pouvoir :

- Monsieur Philippe DALLEMAGNE Président de la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines a donné pouvoir à Lionel HUARD – Maire de Morvilliers,
- Madame Annie DUCHENE Conseillère régionale Grand Est a donné pouvoir à Philippe PICHERY –Président de la CLi de Soulaines,
- Monsieur Philippe LIEVRE Maire de Juzanvigny a donné pouvoir à Dany CORDIER Maire de Chaumesnil.
- Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT Vice-Présidente de la CLi de Soulaines a donné pouvoir à Christian COLLINET – Maire de Ville-aux-Bois.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour aux membres de l'Assemblée Générale, comme suit :

- Approbation du rapport d'activités 2021
- Demande de subvention ASN 2022
- Eléments budgétaires 2022
- Point de situation sur les dossiers en cours
- CSA ANDRA: Présentation du rapport d'activités 2021
- Inspections ASN: Intervention de Monsieur RIQUART
- Questions et informations diverses

Le diaporama présenté en séance est joint en annexe 1 du présent compte-rendu.

1. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021

1.1 LES ACTIVITES DE LA CLI EN 2021

Le Président commence par un rappel des événements majeurs qui ont marqué cette année 2021, année fortement perturbée par l'épidémie de COVID-19 mais durant laquelle la CLi a su maintenir son activité :

- Le Conseil d'Administration et le Bureau de la CLi se sont réunis le 11 février.
- La CLi a participé à une visioconférence organisée le **12 février** par l'ANCCLI, sur le thème des outils numériques.
- Le **27 mai** se sont rassemblés les membres de la CLi en Assemblée Générale et la CLi a participé à une seconde visioconférence organisée par l'ANCCLI, qui portait sur les bases de la radioactivité.
- La CLi a participé le **7 juillet** à une nouvelle visioconférence organisée par l'ANCCLI sur le cycle du combustible.
- Les Présidents de Commissions se sont réunis le 9 septembre.



- La CLi a participé le **26 septembre** à la journée porte ouverte organisée par l'ANDRA sur le site du Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage (CIRES).
- Les Commissions de travail de la CLi se sont réunies au mois d'octobre :
 - le 6 pour la Commission Environnement Présidée par Monsieur Gilles GERARD,
 - le 8 pour la Commission Communication Présidée par Monsieur Christian COLLINET,
 - le 28 pour la Commission de Suivi Sanitaire Présidée par Monsieur Philippe PICHERY.
- La seconde réunion du Conseil d'Administration et du Bureau de la CLi s'est tenue le 9 novembre.
- Les représentants de la CLi à l'ANCCLI ont participé à l'Assemblée Générale de l'ANCCLI organisée le **7 décembre** en présentiel, à Paris.
- Le **10 décembre** se sont rassemblés les membres de la CLi lors d'une seconde Assemblée Générale.
- La réunion publique annuelle s'est tenue le **14 décembre** en streaming, au sein des locaux de Canal 32, puis a été diffusée en replay sur la page YouTube de la CLi de Soulaines. Le Président précise qu'il s'agit d'un nouveau mode de communication qui ne permet pas d'entrer en contact avec le public, mais qui propose divers avantages.

Selon le Président, la présentation condensée des activités de la CLi au cours de l'année 2021 montre la continuité de ses travaux dans des conditions qu'il estime difficiles et remercie chacun de ses membres pour y avoir contribué.

Le Président invite l'Assemblée à approuver la présentation des activités 2021.

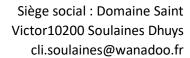
La présentation des activités de la CLi en 2021 est approuvée à la majorité des membres présents et représentés à une voix contre et une abstention.

1.2 LE RAPPORT FINANCIER 2021

Le Président invite Monsieur Gilles GERARD – Trésorier de la CLi, à présenter le bilan financier de l'année 2021.

Le Trésorier présente d'abord les dépenses pour un montant total de 37 927,65 € incluant :

DEPENSES	37 927,65 €
Les ressources humaines	30 000,00 €
La réunion publique	3 756,00 €
Les déplacements	1 312,90 €
Les honoraires	1 416,00 €
L'adhésion ANCCLI	1 000,00 €
La communication	192,00€
La maintenance du site internet	118,80€
Les frais bancaires	113,00€
Les fournitures administratives	18,95 €
Les frais postaux	0,00€
Le voyage d'étude	0,00€
Les réceptions	0,00€
Les études	0,00€





Monsieur GERARD poursuit avec la présentation des recettes à hauteur de **65 455,58 €** qui comprennent :

RECETTES	65 455,58 €
La subvention du Conseil Départemental	50 000,00 €
La subvention ASN	15 000,00 €
Le COVID-19	47,26 €
Les produits financiers	408,32€

Monsieur GERARD indique que l'Excédent du résultat de l'année 2021 est de 27 527,93 €.

Le Trésorier termine en présentant le solde en caisse au 31 décembre 2021 de 209 417,98 € incluant :

SOLDE EN CAISSE AU 31/12/2021	209 417,98 €
Le montant du compte courant	112 897,06 €
Le montant du livret	96 112,60 €

Le Président remercie les équipes de la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines, amenées à traiter des tâches de natures différentes, dans le cadre des missions de Ressources Humaines qui lui sont confiées. Il rappelle que la CLi a fait le choix de déléguer son secrétariat à une équipe dotée des différentes compétences requises à son activité, pour intervenir sous l'autorité exclusive du Président de la CLi. Il évoque l'absence de dépenses en matière de frais de réceptions, due au contexte sanitaire ayant altéré les rencontres ainsi que les moments d'échanges et de convivialité, mais qu'il espère retrouver au cours de l'année 2022. Le Président souligne que la confortable situation financière de la CLi lui permettra d'engager diverses études et avancer dans ses travaux.

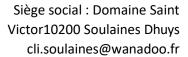
Il remercie le Trésorier pour cette présentation et invite les membres de la CLi à faire part de leurs observations.

Monsieur GUERITTE s'interroge sur les dépenses en communication dont il juge le montant peu élevé, alors même que l'essence de la CLi est d'informer les populations.

Le Président précise qu'il s'agit d'une représentation comptable et rappelle que la CLi est amenée à communiquer dans toutes les autres actions qu'elle entreprend. A titre d'exemple, il souligne les missions en matière de ressources humaines : répondre à toutes sollicitations, informer la population et communiquer depuis son site internet et/ou sa page Facebook, à l'heure où les supports papiers sont en voie de suppression. Il rappelle également que la CLi adhère et participe aux travaux de l'ANCCLi, qui constituent un vecteur de communication, tout comme la participation aux journées portes ouvertes organisées par l'ANDRA. La CLi sera également amenée à communiquer dans le cadre des études qu'elle engagera et qui lui permettront de collecter diverses informations, de manière à les mettre à disposition de tous.

Monsieur GERARD précise que le libellé « frais de communication » représente des dépenses liées à la production de dépliants pour la Journée Portes Ouvertes, organisée par l'ANDRA le 26 septembre 2021.

Le Président ajoute que les statistiques relatives à la fréquentation des outils de communication de la CLi seront présentées lors de prochains échanges.





Michel GUERITTE explique recevoir quotidiennement divers communiqués de presse produits par l'ANDRA et se demande si la CLi considère que l'ANDRA est la seule agence qui doit communiquer sur les enjeux du nucléaire sur le territoire.

Selon le Président, l'Agence Nationale pour la gestion des déchets radioactifs dispose d'une mission de communication essentielle, différente de celle de la CLi qui ne dispose pas des moyens financiers de l'ANDRA. Toutefois, la Commission Communication peut travailler à la création d'un bulletin d'information trimestriel indépendamment des traditionnelles manifestations organisées annuellement. Il souligne que le site internet est le moyen de communication le plus pertinent : les citoyens viennent chercher l'information d'eux-mêmes, se sentant concernés et mobilisés par les travaux de la CLi.

Le Président invite les membres de l'Assemblée à approuver le rapport financier 2021.

Le rapport financier 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1.3 LE RAPPORT MORAL 2021

Le Président expose le rapport moral 2021 comme suit :

Après une année 2020 qui restera particulièrement marquée par la crise sanitaire et le renouvellement de nos instances de gouvernance après les élections municipales et départementales, la CLi s'est appuyée sur ses groupes de travail (Environnement, Suivi sanitaire et Communication) pour construire un programme d'actions pour les années à venir. Ce travail a notamment permis de proposer un format inédit pour que puisse être proposée une réunion publique en décembre 2021 malgré la recrudescence des cas de COVID. Enfin, et comme le confirme le rapport financier, il est essentiel de noter que la CLi dispose des moyens financiers pour porter ses projets.

1 – Une CLi renouvelée qui définit son programme d'actions pour les années à venir

Après une année 2020 et un contexte particulièrement dégradé, l'année 2021 a permis à notre CLi, renouvelée dans ses instances de gouvernance, de s'engager dans la construction d'ambitions et de projets qui seront mis en œuvre sur les années à venir pour répondre aux missions qui sont reprises dans le code de l'environnement. Pour rappel, les CLi sont chargées d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement en ce qui concerne les installations du site. Pour l'exercice de leurs missions, elles peuvent faire réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques, et faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement relative aux émissions ou rejets des installations du site. Et d'une manière générale, elles assurent une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre. C'est en ce sens qu'au-delà de la première ambition de suivi et d'information, la CLi porte deux grandes études :

 Sur l'environnement : la CLi souhaite réaliser en 2022 des analyses dans l'environnement autour du CSFMA avec pour objectif de poursuivre les études réalisées en 2007 et 2012 par l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO) afin de suivre l'évolution du niveau de radioactivité en renouvelant les mêmes analyses, et d'élargir le référentiel à partir de nouvelles investigations.



• Sur le suivi sanitaire des populations : La CLi de Soulaines envisage de s'engager dans la construction d'un observatoire local de la santé dans la continuité des études qui ont été réalisées par Santé Publique France sur les populations vivant à proximité du CSA – Andra. Cette démarche partenariale doit intégrer très largement les diverses composantes de la vie locale, à l'image de ce que peut être la composition de la CLi et qu'il est tout aussi essentiel que puissent être associés les acteurs institutionnels de santé publique pour s'appuyer sur leur expertise et leurs compétences.

2 – Une réunion publique sous un format inédit en 2021

Progression de la circulation du SARS-CoV-2 pour la 9ème semaine consécutive « *En semaine 49 (du 06 au 12 décembre 2021), la circulation du SARS-CoV-2 poursuit sa progression sur le territoire métropolitain. Le taux d'incidence a dépassé ceux des pics épidémiques des trois vagues précédentes, avec plus de 500 cas pour 100 000 habitants.* » — Source www.santepubliquefrance.fr — Publication du 17 décembre 2021.

C'est dans ce contexte particulier que la réunion publique 2021 de la CLi a dû être organisée alors que nous avions dû renoncer en 2020 à sa tenue, comme de nombreuses CLi s'étaient résolues à le faire, constatant le déficit du ratio apports / risques. Nous avons fait le choix d'une solution technique pour que puisse être proposée la tenue de cette réunion avec les différents intervenants sur le plateau TV de la chaine locale CANAL32 et d'en assurer une large diffusion en direct par streaming avec la possibilité de poser des questions par l'intermédiaire de l'interface web associée. Ce sont 50 personnes qui ont pu suivre la diffusion de la réunion publique en directe et plus de 160 qui ont pu visionner le replay. Solution imparfaite certes mais qui est à considérer dans les conditions susmentionnées.

3 – La CLi dispose des moyens financiers pour porter ses projets

Dans la continuité des années précédentes, le rapport financier 2021 indique que les comptes de notre CLi font état d'une situation saine et les réserves constituées permettent d'engager les études et travaux souhaités. Si le cas échéant, le besoin de financement pour conduire ces projets étaient supérieurs aux actifs de la CLi, le Département pourrait être sollicité. Il convient aussi de rappeler que si l'Autorité de Sûreté Nucléaire nous accompagne chaque année par l'attribution d'une subvention, et nous l'en remercions, nous regrettons toujours que la fraction de la taxe sur les Installations Nucléaires de Base promise depuis longtemps aux CLis sous statut associatif ne soit toujours pas d'actualité. Ce dernier point est largement partagé et défendu par les CLi et par l'ANCCLI.

Michel GUERITTE déplore l'absence de communication de la CLi sur l'organisation de sa réunion publique.

Le Président indique que la CLi a largement annoncé l'organisation de sa réunion publique depuis son site internet et sur sa page Facebook, reprise également par Canal 32 et l'ANCCLi. Il précise que la CLi a communiqué autour de cet événement annuel à l'identique d'une réunion publique en présentiel. Le Président propose toutefois que la Commission Communication œuvre au renforcement et à la qualité de l'annonce.

Le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur le rapport moral 2021.

Le rapport moral 2021 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés, à une voix contre et une abstention.



2. DEMANDE DE SUBVENTION ASN 2022

Le Président laisse la parole au Trésorier pour la présentation de la demande de subvention ASN 2022.

2.1 ANNEXE TECHNIQUE

Monsieur GERARD débute par la présentation de l'annexe technique, qui reprend les différentes actions qui seront engagées par la CLi en 2022 :

ACTION 1: DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS

1.1/ Réunions CLI

La Commission Locale d'information de Soulaines se réunira au moins deux fois par an en Assemblée Générale au cours desquelles sera notamment présenté le bilan d'exploitation du Centre de Stockage de l'Aube, mais aussi tous les différents chiffres issus de l'activité de stockage (tonnages, volumes, radioactivité, etc...). Il sera également question du bilan de la surveillance de l'environnement qui permet de qualifier et de quantifier l'impact radiologique de l'activité du Centre de l'Aube sur son proche environnement. Mais, ces Assemblées Générales permettent aussi de débattre de divers sujets, et sont aussi l'occasion d'affiner les connaissances des membres de la CLi sur l'activité nucléaire française et/ou internationale, ses normes, ses orientations etc...

D'autres thèmes seront abordés en fonction de l'actualité ainsi que toutes les modalités nécessaires au fonctionnement de l'association (présentation et vote du budget, rapport d'activités, rapport moral et financier, etc...).

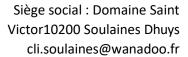
1.2/ Formations et réunions diverses

Le domaine du nucléaire, de par sa haute technicité et de par la diversité des connaissances nécessaires à une vision intéressante de ce secteur d'activité, implique que régulièrement des membres de la Commission Locale d'information assimilent de nouvelles connaissances. L'Association Nationale des Commissions Locales d'Information (ANCCLI) organise régulièrement des sessions de formations dispensées notamment par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). Mais cette action concerne également les déplacements pour participer à diverses réunions de travail proposées par l'ANCCLI et la traditionnelle Conférence des CLI (ASN).

C'est dans ce cadre que la CLi a organisé le 10 février 2022 avec le soutien pédagogique de l'ANCCLI, une formation portant sur les bases de la radioactivité, avec la participation de plus d'une vingtaine de ses membres.

ACTION N°2: REMBOURSEMENT A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT – RESSOURCES HUMAINES

La Commission Locale d'information de Soulaines ne recrutera pas pour assurer le secrétariat, la mise en œuvre des voyages d'étude et assurer le suivi des différentes actions qu'elle conduit. La Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines assurera l'animation et la gestion de la CLi en s'appuyant sur des ressources humaines et matérielles mutualisées (téléphones, ordinateurs, bureaux, etc..). A ce titre, il a été établi une convention entre les deux entités qui prévoit une contribution forfaitaire de 30 000 € par an.





L'ensemble des coûts se rapportant à la rémunération des personnels a été pris en compte au titre de l'action n°2 par la CLi. Pour autant, la mise en œuvre des autres actions suppose également de mobiliser des ressources humaines. La CLi de Soulaines reste en attente des nouvelles orientations de l'ASN sur ce point.

ACTION N°3: INFORMATION / COMMUNICATION

La Commission Locale d'information envisage de faire un voyage d'étude annuel pour se former et s'informer. La problématique des déchets radioactifs implique de s'intéresser à l'ensemble du processus : de la mine d'uranium aux déchets nucléaires. Le projet de voyage d'étude 2022 donnera aux membres de la CLi l'occasion de visiter sur deux jours, deux centrales nucléaires qui sont à la fois en activité (réacteurs à eau pressurisée) mais également en déconstruction (réacteurs graphite-gaz). Il s'agit des centrales nucléaires de Saint-Laurent (41220) et de Chinon (37500).

Par ailleurs, la Commission Locale d'information se devra de communiquer sur plusieurs thèmes, notamment sur les études qu'elle va conduire ou encore le projet de centre de stockage FA-VL. Elle le fera entre autres par le biais de publications sur son site internet et sa page Facebook.

En 2022, la CLi de Soulaines renouvellera l'organisation d'une réunion publique et communiquera à ce sujet afin d'en informer les populations locales, avec notamment l'impression et la diffusion d'affiches sur le territoire de la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines et dans un rayon de 10 km autour du Centre de Stockage de l'Aube. De plus, des moyens techniques seront mis en œuvre pour permettre à cette réunion d'être diffusée en streaming et visionnée en replay.

La CLi de Soulaines renouvellera également sa participation à la journée porte ouverte de l'Andra qui constitue un vecteur de communication de terrain, en complément des autres actions.

ACTION N°4: REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET D'HONORAIRES

La CLi de Soulaines poursuit sa construction de référentiels de connaissances sur 2 thèmes : la santé et l'environnement.

4.1/ La santé

Dès 2006, l'InVS (devenu depuis Santé Publique France) a été sollicité par les acteurs du territoire pour la réalisation d'une étude sanitaire axée sur les pathologies liées à la radioactivité. Les résultats de cette étude ont été délivrés en 2010 démontrant qu'il n'y avait pas d'excès de risque de décès ou d'hospitalisation, à l'exception du cancer du poumon chez l'homme dans un rayon de 15 km autour du site (mortalité et morbidité). Il a été recommandé de poursuivre la surveillance avec des années de données supplémentaires (4 pour les hospitalisations et 5 pour la mortalité).

Aussi, en décembre 2014, Santé Publique France a présenté au comité de suivi le protocole de l'étude complémentaire focalisée sur le cancer du poumon, chez l'homme (même design que l'étude de 2010).

Les résultats de l'étude complémentaire ont été communiqués en octobre 2018 et ont révélé qu'aucun lien ne pouvait être établi avec l'exposition à d'éventuels rejets du CSA.

Pour autant, conscient de l'importance de la thématique, la CLi de Soulaines a décidé de créer en 2019 une Commission de suivi sanitaire. La première réunion s'est tenue sur le premier semestre 2020.

Ladite commission s'est réunie le 28 octobre 2021 durant laquelle son Président, également Président de la CLi, a abordé le projet d'un Observatoire Local de la Santé (sur la base des modèles OSaRiB et REVELA-13), visant à faire un état des lieux de la santé physique et psychologique des habitants vivant



Siège social : Domaine Saint Victor10200 Soulaines Dhuys cli.soulaines@wanadoo.fr

à proximité du Centre de Stockage de l'Aube et répondant ainsi aux attentes exprimées par les membres de cette commission. La commission se réunira en cours d'année 2022 afin que soit présenté un avant-projet en s'appuyant sur les compétences de l'Agence Régionale de Santé, Santé Publique France et l'Observatoire Régional de la Santé Grand Est.

4.2/ L'environnement

Dans le cadre de sa mission d'information, la CLI de Soulaines a mis en place en 2007 un suivi de l'environnement autour du centre de stockage de l'Aube (CSA). Une nouvelle campagne a été conduite en 2012 dans la continuité afin de :

- suivre l'évolution des niveaux de radioactivité en renouvelant les mêmes analyses,
- élargir le référentiel à partir de nouvelles investigations.

A cette fin, un plan de surveillance et d'analyses a été proposé afin de répondre au mieux au cahier des charges arrêté, comprenant notamment des prélèvements et analyses d'échantillons prélevés dans les domaines terrestres et aquatiques du site du CSA et dans ses environs, mais aussi des mesures des niveaux d'irradiation (débit de dose) autour du périmètre du CSA, durant un jour d'activité du site et un jour d'inactivité.

Les derniers résultats ont été communiqués en fin d'année 2017 puisque deux expérimentations de biosurveillance avaient été introduites sur plusieurs années portant sur des mousses exogènes et l'utilisation des abeilles comme agent de biosurveillance.

La commission environnement s'est réunie le 6 octobre 2021 et a décidé de poursuivre la construction du référentiel de connaissances par la conduite d'une nouvelle campagne de prélèvements et d'analyses environnementales qui sera engagée au cours de l'année 2022. Cette nouvelle campagne s'appuiera sur les composantes environnementales déjà investiguées et son périmètre sera étendu à des points d'analyses complémentaires.

4.3/ Réunion publique et gestion

Par ailleurs, comme indiqué dans le contenu de l'action n°3, la réunion publique prévue en 2022 nécessitera l'intervention d'intermédiaires, sur les mêmes bases que la réunion publique qui s'est tenue le 14 décembre 2021, en streaming, au sein des locaux de Canal32.

Enfin, afin de garantir la transparence de ses comptes, la Commission Locale d'information de Soulaines renouvèlera le recours à un expert-comptable qui rend, chaque année un rapport financier, lequel est mis à disposition de l'ensemble des membres de la CLi et est également disponible sur le site internet.

4.4/ Adhésion à l'ANCCLI

Parce qu'elle est la seule CLi à assurer le suivi d'un Centre de Stockage de déchets radioactifs en activité, la CLi de Soulaines a souhaité adhérer à l'ANCCLI afin que puisse être suivie et mise en avant la question du stockage des déchets au niveau national.



2.2 ANNEXE FINANCIERE

Monsieur GERARD précise comme suit la décomposition financière de l'opération,

Monsieur GERARD présente l'annexe financière qui se construit selon les conditions suivantes, de manière à financer le coût des différentes actions engagées par la CLi :

ACTIONS	CLI DE SOULAINES		ASN		
ACTIONS	%	€	%	€	
Action 1	50%	1 750,00 €	50%	1 750,00 €	
Action 2	100%	30 350,00 €	0%	0,00€	
Action 3	0%	0,00€	100%	23 120,00 €	
Action 4	0%	0,00€	100%	47 570,00 €	
TOTAL	32 100,00 €		32 100,00 € 72 440,00 €		

Monsieur PICHERY rappelle le cadre national de l'ASN, uniforme sur l'ensemble du territoire. Il précise que l'annexe financière définit les différentes actions que l'ASN peut soutenir financièrement et le cadre dans lequel elle est amenée à le faire. Depuis plusieurs années, l'ANCCLi demande à ce que les moyens attribués à l'ASN pour aider les CLi soient plus importants et le Président rappelle la nécessité de soutenir cette logique collective. Le Président évoque l'avantage de la CLi de Soulaines à recevoir une dotation du Département à hauteur de 50 000 € qui lui permet d'engager diverses actions, sans quoi elle serait contrainte de revoir ses ambitions.

Monsieur RIQUART précise que l'enveloppe globale dont dispose l'ASN au titre des subventions pour les CLi n'est pas encore clôturée et pas complément extensible. Il souligne qu'un effort particulier sera réalisé cette année au regard des dépenses importantes qui seront engagées pour les études évoquées. Le montant exact de subvention n'est pas encore défini puisqu'il explique que certaines CLi présentent tardivement leurs demandes. Cependant, la CLi de Soulaines pourrait recevoir dans le cadre de sa demande de subvention 2022, entre 20 et 25 000,00 €.

Monsieur GUERITTE juge inadmissible la somme attribuée par l'ASN, qu'il estime dérisoire pour une CLi particulière qui accueille sur son territoire « la poubelle de la France » et souhaite que les habitants du territoire soient respectés.



Le Président demande à Michel GUERITTE de faire preuve de respect vis-à-vis de ces installations fondamentales à notre société française et précise ne pas partager les propos tenus par ce dernier.

Le Président remercie Monsieur RIQUART pour cette précision qu'il estime être à la hauteur de la reconnaissance de l'ASN envers les actions engagées par la CLi et précise que la CLi, collectivement avec l'ANCCLi, continuera à solliciter l'évolution de cette enveloppe financière.

Le Président invite l'Assemblée à approuver la demande de subvention ASN 2022.

La demande de subvention ASN 2022 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

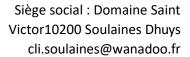
3. ELEMENTS BUDGETAIRES 2022

Le Président invite le Trésorier à présenter le budget prévisionnel 2022.

Monsieur GERARD commence par évoquer les dépenses prévisionnelles d'un total de **104 540,00 €** incluant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	104 540,00 €
Les ressources humaines	30 000,00 €
Maintenance du site internet	120,00 €
Les honoraires	1 320,00 €
Les frais postaux	100,00€
Le voyage d'étude	10 000,00 €
Les fournitures administratives	100,00€
Les services bancaires	150,00 €
Les réceptions	2 000,00 €
Les déplacements	1 500,00 €
Les études	45 250,00 €
Environnement	20 250,00 €
• Santé	25 000,00 €
La communication	5 000,00 €
La réunion publique	8 000,00 €
L'adhésion ANCCLI	1 000,00 €

	Enveloppe budgétaire	Différentes phases de l'étude		2022		2023
Etude environnementale	40 000,00 €	Prélèvements	4 500,00 €	100%	4 500,00 €	0%
		Analyses	31 500,00 €	50%	15 750,00 €	50%
		Restitution des résultats	4 000,00 €	0%	0,00€	100%
Observatoire local de la santé	A définir	A définir		Dépense anticipée	25 000,00 €	A définir
Prévisionnel	A définir	A définir		45 250,00 €		A définir





Le Président précise l'enveloppe prévisionnelle globale de l'étude environnementale d'un montant de 40 000,00 € qui se décomposerait en 3 phases sur une période de deux ans :

- La première phase à hauteur de 4 500,00 € correspond aux prélèvements qui seront réalisés sur l'année 2022.
- Les analyses constituent la seconde phase de l'étude : 15 750,00 € seront engagés et réglés sur l'année 2022 dans l'attente du solde du même montant qui sera versé sur l'année 2023.
- La restitution des résultats à hauteur de 4 000,00 € sera appelée au terme de l'année 2023.

Concernant l'Observatoire Local de la Santé, il précise qu'il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle à hauteur de 25 000,00 € puisque la CLi n'a pas encore connaissance du coût des démarches à engager. Ces informations financières seront apportées par les 3 organismes, que sont l'Agence Régionale de Santé, Santé Publique France et l'Observatoire Régional de Santé, lors de leur présentation du projet à la Commission de Suivi Sanitaire.

Monsieur GERARD poursuit avec la présentation des recettes prévisionnelles à hauteur de **65 000,00 €** qui comprennent :

RECETTES PREVISIONNELLES	65 000,00 €
La subvention du Conseil Départemental	50 000,00 €
La subvention ASN	15 000,00 €

Le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur le budget prévisionnel 2022.

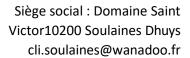
Le budget prévisionnel 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur GUERITTE revient sur la subvention ASN inscrite au budget prévisionnel 2022 à hauteur de 15 000,00 € qui ne lui semble pas acceptable.

Le Président rappelle à Michel GUERITTE que le budget a toujours été présenté de cette manière et qu'il s'agit d'un budget prévisionnel devant faire preuve de sincérité. A défaut, il pourrait faire l'objet de sanctions par les autorités compétentes. La CLi pourrait présenter un budget cohérent vis-à-vis de l'ASN en notifiant le montant exact de la subvention demandée, mais de ce fait, ne ferait pas apparaître le recours à l'utilisation de fonds propres. Le Président ne souhaite pas changer cette présentation par obligation de sincérité, étant très attentif à ce que la population soit respectée.

Monsieur MAITREHENRY précise qu'il suffit de regarder le solde de l'année 2021 à hauteur de 209 417,98 €, équivalent à deux ans de fonctionnement, envié par certaines associations. S'agissant des intitulés inscrits au sein du budget, il pense que la formule « ressources humaines » n'est pas approprié et suggère d'indiquer qu'il s'agit d'une prestation extérieure.

Le Président précise qu'il est indiqué « ressources humaines » afin que chacun puisse comprendre la nature de la dépense mais qu'il s'agit bien d'une somme versée à la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines qui réalise pour le compte de la CLi une prestation.





Monsieur AUDIGE demande à ce que soit sollicitée l'ANCCLi afin qu'il soit attribué à la CLi de Soulaines une subvention en fin d'année sur les fonds complémentaires attribuées par l'ASN et que l'ANCCLi n'aurait pas utilisés.

Le Président trouve qu'il s'agit d'une suggestion pertinente compte tenu du budget très spécifique de cette année et propose à Monsieur AUDIGE de se rapprocher du secrétariat de la CLi pour en effectuer les démarches.

4. POINT DE SITUATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

4.1 VOYAGE D'ETUDE

Christian COLLINET – Président de la Commission Communication – rappelle l'objectif de ce voyage d'étude : s'informer sur les différentes phases de démantèlement, des matériels et matériaux concernés, ainsi que sur les filières qui vont devoir les prendre en compte dont le Centre de Stockage de l'Aube.

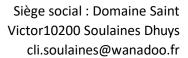
Il précise que ce voyage d'étude se déroulera sur deux jours durant lesquels les membres de la CLi pourront visiter deux centrales nucléaires à la fois en activité (présence de réacteurs à eau pressurisée) et en déconstruction (présence de réacteurs graphite-gaz). Les membres de la CLi pourront visiter les centrales nucléaires de Saint-Laurent (dans le Loir-et-Cher) et de Chinon (en Indre-et-Loir). En complément de ces visites, les membres auront l'occasion de visiter la boule de Chinon qui est le premier réacteur nucléaire intégré dans une structure sphérique et aujourd'hui appelé « le musée de l'atome ». Il précise qu'EDF a confirmé à la CLi son enthousiasme à recevoir ses membres les 14 et 15 septembre prochains, le programme de ces deux jours devant prochainement être arrêté et communiqué aux membres de la CLi. Les centrales de Saint-Laurent et Chinon ont précisé à la CLi être en capacité d'accueillir 20 participants maximum, en bonne condition physique et qui pourront également entrer en zone nucléaire, proscrite aux femmes enceintes. La capacité d'accueil étant de 20 voyageurs, Monsieur COLLINET précise que la CLi devra limiter les places dans l'ordre d'arrivée des réponses et mettre les suivantes sur une liste d'attente en cas de désistement.

Le Président souligne deux dimensions à ce voyage d'étude : les problématiques de déconstruction et la valorisation du patrimoine que peuvent représenter ces installations.

Le Président ajoute à titre informatif que les membres de la CLi de la Centrale de Nogent-sur-Seine organisent leur voyage d'étude le 8 juillet 2022 dans le cadre d'une journée découverte des installations de l'ANDRA, avec les visites du CSA et du CIRES. Il trouve intéressant que d'autres CLi souhaitent s'instruire sur ces problématiques de stockage de déchets radioactifs.

4.2 ETUDE ENVIRONNEMENTALE

Le Président rappelle que la CLi de Soulaines réalisera en 2022 des analyses complémentaires dans le cadre de la poursuite des études engagées en 2007 et 2012 afin de suivre l'environnement autour du Centre de Stockage de l'Aube. Il trouve intéressant de poursuivre les études engagées précédemment et d'en élargir le périmètre pour prendre en compte de nouvelles composantes environnementales.





Il précise que le cahier des charges est en cours de finalisation, sa qualité étant fondamentale et indispensable pour le lancement d'une consultation solide auprès des deux prestataires agréés que sont l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest) et la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité).

Le Président partage la position de Michel GUERITTE s'agissant de la démarche de la CLi qui n'est pas d'aller contrôler l'ANDRA, dont les contrôles sont opérés par des laboratoires spécialisés, et qui jusqu'à preuve du contraire ne subit pas de contestation sur sa fiabilité.

4.3 OBSERVATOIRE DE LA SANTE

Le Président rappelle la seconde étude engagée par la Commission de Suivi Sanitaire, qui porte sur la mise en place d'un observatoire local de la santé des riverains. Il rappelle que la CLi n'est pas spécialiste en épidémiologie et a souhaité s'assurer le concours des autorités les plus pertinentes sur ce sujet, de manière à s'appuyer sur les connaissances scientifiques collectives d'experts en la matière.

Il précise que la Commission de Suivi Sanitaire pourra tenir, en septembre, une réunion au cours de laquelle il sera nécessaire d'approuver sous l'autorité de l'ARS, SFP et l'ORS, la démarche de mise en place d'un observatoire local de la santé sur un territoire défini. Ce projet regroupe des missions régaliennes de l'ARS et SPF, instances qui pourront préciser leurs rôles et missions en son sein, étant entendu que chaque instance prendra financièrement en charge la part lui revenant.

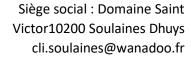
Monsieur PICHERY laisse la parole à Monsieur MILLOT – représentant l'ARS Grand Est – qui précise l'état d'avancement du dossier comme suit :

Monsieur MILLOT rappelle que la CLi de Soulaines a sollicité l'ARS pour l'accompagner dans le cadre de travaux qu'elle souhaite engager sur le suivi sanitaire des populations résidant autour du Centre de Stockage de l'Aube. Il précise que cette demande a fait l'objet d'échanges entre l'ARS, Santé Publique France et l'ORS le 26 avril dernier ; échanges au cours desquels deux saisines ont été validées, et soumises à la signature de Madame la Directrice Générale de l'ARS Grand Est :

- 1. <u>La participation à la réflexion sur la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique autour du Centre de Stockage de déchets radioactifs de l'Aube</u>, en associant, comme proposé par la CLi, l'expertise en santé publique de Santé Publique France, l'ARS et l'ORS Grand Est.
- L'investigation d'une suspicion d'agrégats spatio-temporels de cas d'hyperparathyroïdie primaire, qui fait suite au signalement sanitaire, effectué par un membre de la CLi le 4 décembre 2019, faisant état d'un nombre anormalement élevé de cas d'hyperparathyroïdie primaire dans la patientèle d'un médecin généraliste exerçant sur le territoire de la commune de Brienne-le-Château. La poursuite des investigations semble nécessaire pour confirmer/infirmer cette suspicion de cas groupés d'hyperparathyroïdie primaire et pour en rechercher les causes éventuelles, dans le cas où cette suspicion venait à être confirmée.

Monsieur MILLOT précise que ces deux projets de saisines pourront être retournés à la CLi au cours de la semaine 24.

Le Président remercie Monsieur MILLOT pour ces précisions et rappelle que ces saisines ont été rédigées par des organismes dont l'accompagnement est indispensable à la CLi pour progresser.



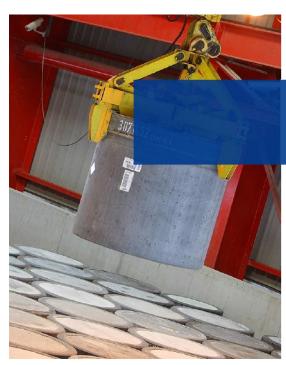


Le Président souhaite que la rencontre entre la Commission de Suivi Sanitaire et ces 3 organismes se tienne la deuxième quinzaine de septembre ou au début du mois d'octobre, au cours de laquelle il pourra être défini les missions de chacun, le périmètre de l'étude et les moyens financiers à engager.

Le Président cède la parole à Monsieur TORRES qui va présenter à l'Assemblée, le rapport d'activités 2021 du Centre de Stockage de l'Aube.

5. ANDRA CSA – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Monsieur TORRES – Directeur Industriel et des activités du Grand Est, présente le rapport d'activités 2021 du Centre de Stockage de l'Aube.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DU CENTRE DE STOCKAGE DE L'AUBE - CSA

Par Patrice TORRES

Commission locale d'information de Soulaines Assemblée générale

10/06/2022



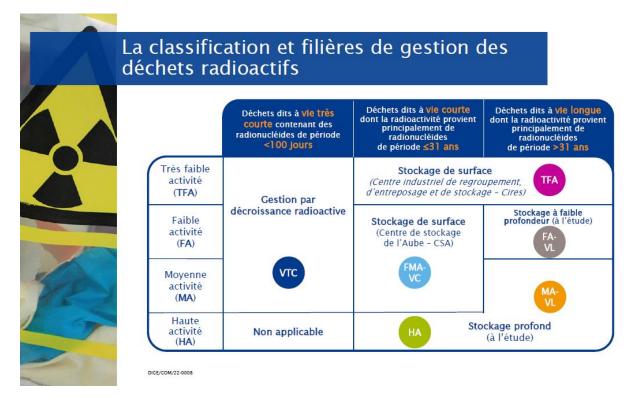




L'ANDRA par l'Etat, dans le cadre de son expertise en matière de gestion des déchets radioactifs. Monsieur TORRES rappelle, que l'ANDRA réalise divers supports de communication de manière à éclairer les missions de l'ANDRA, les décisions politiques et le débat national sur la problématique des déchets, dans un objectif global de garantie de la protection l'homme et de l'environnement d'aujourd'hui et de demain.







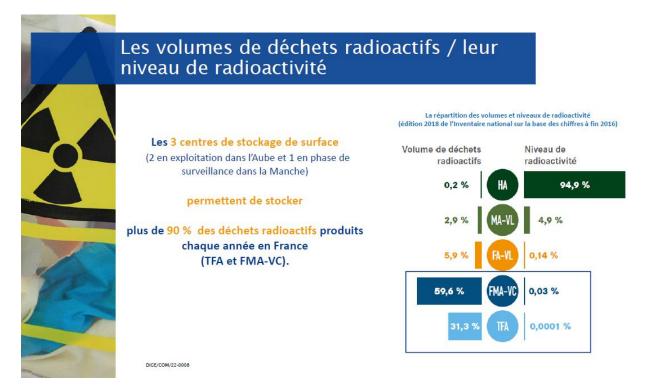
Afin de comprendre la stratégie de gestion des déchets radioactifs, Monsieur TORRES rappelle leur classification et les différents canaux de gestion, classés selon deux critères :

- leur niveau d'activité TFA (très faible activité), FA (faible activité) et HA (haute activité),
- la durée de vie des rayonnements qui les constituent VTC (vie très courte), VC (vie courte) et
 VL (vie longue).

Il évoque les solutions mises en place par l'ANDRA:

- Au CIRES (Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage) sont stockés les déchets TFA, liés aux déchets de déconstructions.
- Sur le CSA (Centre de Stockage de l'Aube), les déchets FMA constitués principalement de radioéléments à vie courte et majoritairement issus de l'exploitation et de la déconstruction des INB (Installations Nucléaires de Base).





Monsieur TORRES précise que les déchets de haute et moyenne activité à vie longue sont les déchets qui contiennent le plus de radioactivité, mais qui représentent une part faible des volumes de déchets produits en France. Sur 93 000 m² d'inventaire, 50% des déchets sont déjà produits, tandis que l'autre moitié relève des déchets à produire durant exploitation des centrales nucléaires selon les durées d'autorisation d'exploiter qui leur ont été fixés. Il précise que les déchets localisés sur le CSA représentent 60% du total des volumes de déchets et 0,03% de la radioactivité. Ces données s'expliquent par une concentration de la radioactivité sur de faibles volumes.

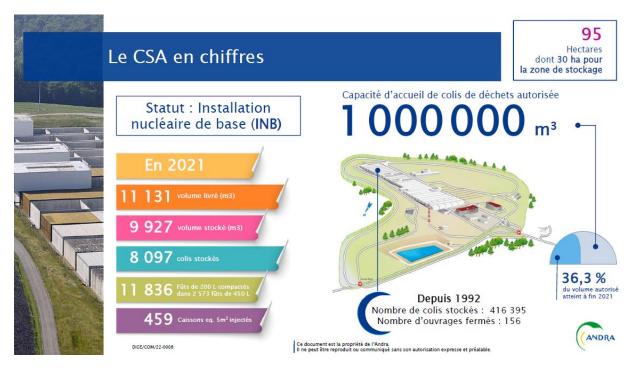


Le centre de stockage de l'Andra dans l'Aube - CSA pour les déchets de faible et moyenne activité principalement à vie courte (FMA-VC)

DIGE/COM/22-0008





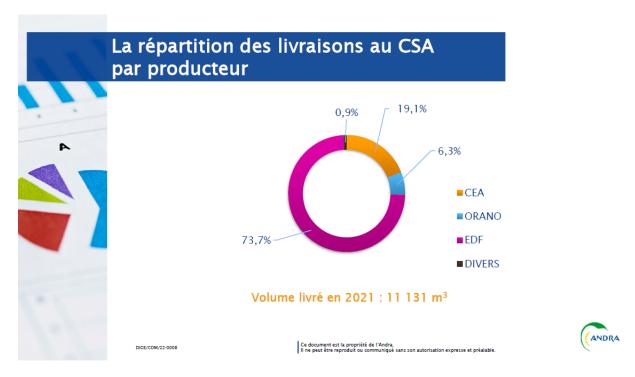


Monsieur TORRES explique que l'autorisation de stockage du CSA n'est pas fondée sur sa durée d'exploitation mais sur sa capacité volumique, représentant 1 000 000 m³ de déchets radioactifs de la catégorie FMA et principalement issus de radioéléments à vie courte.

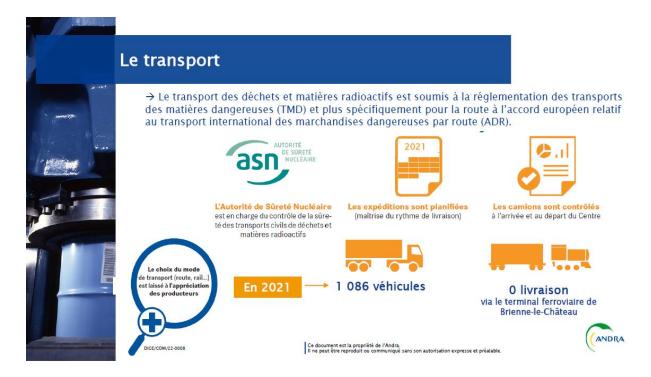
Il précise que de plus faibles volumes de déchets ont été accueillis sur le CSA au cours de l'année 2021. Cette baisse s'explique notamment par des périodes de maintenance ainsi que par le ralentissement de l'activité de certaines installations nucléaires en 2020, suite à la crise sanitaire de Covid-19.

Monsieur TORRES rappelle que la mission de l'ANDRA se rapporte à la protection de l'environnement. Ainsi, réceptionner moins de déchets au cours d'une année d'exploitation signifie que l'installation de stockage – ressource rare –, sera disponible plus longtemps. Il précise que le volume de stockage atteint à la fin de l'année 2021 s'élève à 36,3% de la capacité volumique autorisée. Cependant, selon les stratégies de démantèlement, les producteurs pourraient imaginer et planifier la livraison d'un plus gros volume de déchets sur une année, réduisant ainsi la durée de disponibilité de l'installation. Considérant ces divers démantèlements en cours, l'inventaire des matières et des déchets radioactifs est régulièrement mis à jour et publié tous les 5 ans de façon à informer sur les catégories de déchets produits et à produire.





Monsieur TORRES précise la répartition des volumes livrés et stockés par producteur. Il ajoute qu'EDF, exploite un grand nombre d'installations nucléaires en France et livre davantage de déchets sur le CSA.



Monsieur TORRES indique qu'il est important de signaler qu'aucune livraison n'a été effectuée par voie ferrée en 2021, dans la continuité des années précédentes, les producteurs privilégiant les transports par voie routière. Pour autant, l'ANDRA et les producteurs ont fait le choix de maintenir en conditions opérationnelles le terminal ferroviaire de Brienne-Le-Château, occasionnellement utilisé pour le transport de déchets radioactifs hors normes dimensionnels et souvent destinés au CIRES.





Les faits marquants de 2021

Création au sein de l'Andra d'une direction industrielle et Grand Est (DIGE)

Patrice Torres, directeur des opérations industrielles de l'Andra et directeur des Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (CI2A), a été également nommé en mai 2021 directeur du Centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne (CMHM). En regroupant au sein d'une même unité, les activités de ses trois installations industrielles situées dans la région Grand Est, l'Andra a souhaité favoriser les synergies et le partage d'expertises entre les CI2A qui accueillent déjà des déchets radioactifs et le CMHM où se prépare la réalisation du projet de centre de stockage géologique Cigéo.

Franck Duret a été nommé chef des centres de l'Andra dans l'Aube en charge des activités opérationnelles.

DICE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable



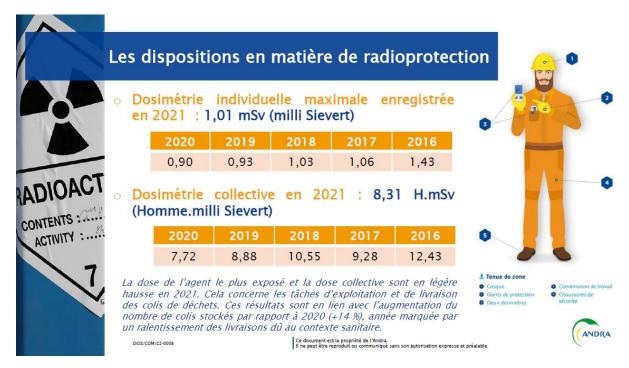
Monsieur TORRES présente deux modifications organisationnelles au sein du CSA, au cours de l'année 2021 :

- Monsieur Franck Duret, ancien Directeur du Centre de Stockage de la Manche est en responsabilité de l'activité opérationnelle du Centre de Stockage de l'Aube.
- Divers départements ont été créés parmi lesquels celui de la sûreté nucléaire, sous la responsabilité de Sophie Dinant - Responsable de l'environnement et de la qualité. La nécessité de regroupement des problématiques environnementales et de sûreté ayant été constatée.

En effet, l'ASN s'intéresse davantage aux demandes d'autorisations environnementales globales, aux concepts et procédés, afin d'éviter et réduire les impacts environnementaux pour la conservation de l'environnement. Ces changements organisationnels, pouvant impacter l'ANDRA dans la réalisation de ses missions, sont mis en œuvre après autorisation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Monsieur TORRES souligne un fait marquant intervenu au cours de l'année 2022 : le changement depuis le 1er juin de l'opérateur industriel de l'ANDRA depuis la mise en service et exploitation du CSA. Suite à un appel d'offres, Astéralis, prestataire intervenant déjà au CIRES, s'est vu attribuer un nouveau contrat par l'Agence, prenant le relais d'Orano NC. L'entreprise pourra s'appuyer sur l'expertise et les connaissances de certains employés, anciennement d'Orano, qui ont rejoint les équipes de ce nouveau prestataire. Il précise que ce changement n'est pas lié à une volonté de réduire les coûts, ni de réduire la qualité de l'exploitation puisque le contrat signé pour les 5 ans à venir engagera un cout supplémentaire de 500 000 euros par rapport au contrat précédent.





S'agissant de la dosimétrie individuelle du personnel travaillant sur site, Monsieur TORRES précise que la dose reçue varie d'une année à l'autre selon le nombre de colis réceptionnés sur l'installation et leur niveau d'activité. La dosimétrie reste cependant, extrêmement faible. Il rappelle qu'une personne de catégorie A, amenée à être très largement exposée, bénéfice d'un suivi médical particulier et peut recevoir jusqu'à 20 milli Sieverts chaque année. Il explique que la dose collective (somme des doses reçues par l'ensemble des collaborateurs qui travaillent sur le CSA) reste inférieure à la dose que chacun est autorisé à recevoir. Il précise qu'il a été constaté entre 2020 et 2021 une légère augmentation des dosimétries du fait d'un nombre de colis réceptionnés plus importants, 2020 ayant été impactée par la crise sanitaire du Covid-19.



Les dispositions en matière de sécurité

 1 accident du travail avec arrêt en 2021 (agent Andra)

Rupture du tendon rotulien à la suite d'une chute dans un escalier avec 176 jours d'arrêt.

2020	2019	2018	2017	2016
1	0	2	2	2

→ Des résultats en-deçà des statistiques nationales annuelles d'accidentologie publiées par l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité).

DIGE/COM/22-0008





Exercice Emilie : mise en œuvre du plan d'urgence interne

Date: 16 novembre

2021

Scénario : Incendie d'un transport de déchets radioactifs stationné à l'intérieur du CSA

Type de PUI : radioactif

Objectifs: tester la chaîne d'alerte interne et externe en dehors des heures de travail du site. La préfecture de l'Aube a également participé à cet exercice afin de tester les échanges entre son centre opérationnel départemental et l'Andra.

Participants internes : Andra / Préfecture de l'Aube / SDIS

DIGE/COM/22-000

RADIOACTIVE II

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable



Ces exercices permettent à l'ANDRA de se préparer à des situations nécessitant une intervention de secours externes. L'exercice Emilie, organisé en 2021, simule un incendie de transport de déchets radioactifs au cours duquel toute la chaîne d'alerte et la coordination des interventions a été mis à l'épreuve, engageant les services de la préfecture, le SDIS et les services de l'ANDRA. La mise en place de ces exercices est bénéfique pour l'ANDRA qui en tire un retour d'expérience permettant de progresser, d'envisager des actions correctives et définir le type de formations éventuelle à engager. Monsieur TORRES précise qu'il arrive que l'information donnée sur le site ne soit pas transmise dans sa globalité, induisant les équipes de secours en erreur. Par ailleurs, il ajoute que l'ANDRA, en tant qu'exploitant de l'Installation Nucléaire de Base, s'assure ainsi que les services de secours externes sont en mesure d'appréhender l'installation en cas d'intervention.



DIGE/COM/22-0008

Les inspections de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)





Les inspections de l'ASN en 2021

Comme toute installation nucléaire de base, le Centre de stockage de l'Aube est soumis au contrôle rigoureux et indépendant de l'Autorité de sûreté nucléaire qui effectue des inspections* régulières sur site.

3 inspections réalisées

(dont une en inopinée) sur les thèmes suivants :

- Fonctionnement de l'instance de contrôle interne (ICI) et les modalités d'acceptation en dérogation de certains colis de déchets au CSA – 27 mai
- Incendie avec vérification de la bonne tenue des engagements pris à l'issue de l'instruction du réexamen de sûreté relatifs à la maîtrise du risque d'incendie – 6 juillet
- o La radioprotection des travailleurs 14 septembre

*les lettres de suite d'inspection disponibles sur www.asn.fr

DIGE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable



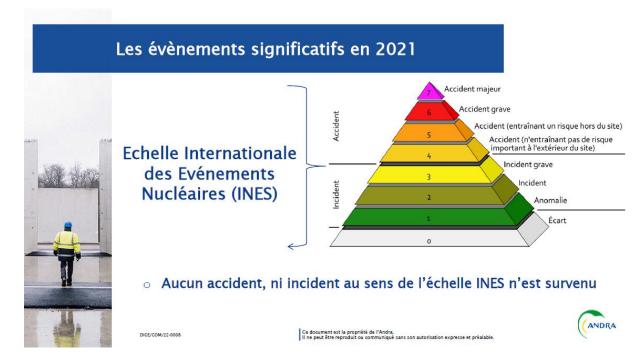


Les évènements significatifs déclarés en 2021

DIGE/COM/22-0008







Monsieur TORRES revient sur les quatre événements intéressants qui se sont produits sur le CSA au cours de l'exercice 2021 :

- Le 08/04/2021 Un dépassement de limite de rejet à hauteur de 38mg/L en sortie de station d'épuration (MES), normalement limité à 30mg/L.
- Le 03/06/2021 Un marquage faible en tritium au sein du piézomètre DS40. Le tritium est un radioélément pouvant migrer sur le plan chimique et gazeux, amené à sortir de l'ouvrage de stockage.
- Le 15/07/2021 L'ASN et la CLi ont été informés d'un événement intéressant suite au déclanchement du dispositif de surverse du bassin d'orage, lié aux précipitations des 14 et 15 juillet 2021.
- Le 08/09/2021 Une interruption de prélèvement pour la surveillance des aérosols et iodes en stations atmosphériques AS1 et AS2, suite au dépassement du délai lié à la remise en service d'un appareil du programme de surveillance. Il précise que cet événement ne remettait pas en cause la capacité de l'ANDRA à surveiller le site.





La surveillance de l'environnement et des rejets du CSA

DIGE/COM/22-0008

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



Les objectifs de la surveillance de l'environnement et des rejets du CSA

Objectifs du **plan de surveillance** édictés par l'Autorité de sûreté nucléaire :

- Suivre l'impact des activités de conditionnement et de stockage
- Respecter les exigences réglementaires (Arrêté rejet et Décision environnement)
- o Détecter toute situation anormale

Les résultats sont publiés et transmis à :

- · ASN
- IRSN
- RNM (www.mesure-radioactivite.fr)



Réunion annuelle de la Commission locale d'information (CLI)

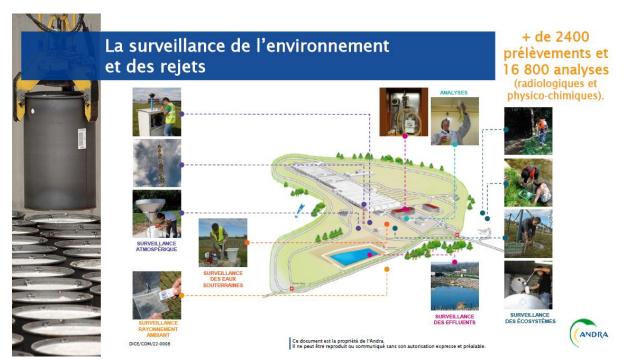


Rapport annuel au titre des articles L. 125-15 et L. 125-16 du Code de l'environnement

ANDRA

DIGE/COM/22-0008



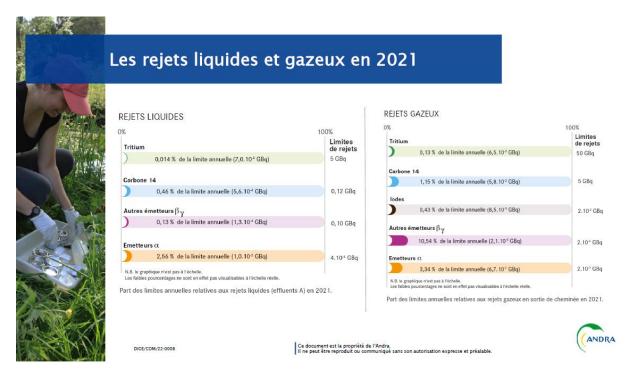


L'ANDRA est amenée à surveiller différents paramètres environnementaux, au même titre que la CLi qui relancera une campagne de surveillance, de mesures et d'analyses en 2022 pour enrichir son propre référentiel. L'ANDRA travaillera avec la CLi, et réalisera, par ses propres moyens, le même type de prélèvements pour comparaison des résultats. L'ASN procède de cette manière dans le cadre d'inspections inopinées et est amenée à mandater différents laboratoires externes pour compléter les analyses réalisées par l'ANDRA.

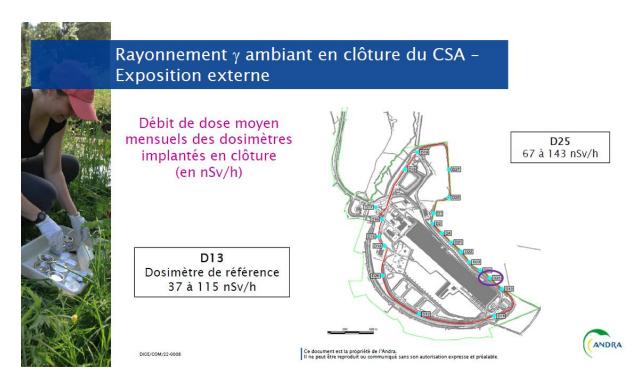
Monsieur GERARD se demande si l'ANDRA a procédé à des analyses sur les arbres fruitiers plantés par la CLi en périphérie du CSA.

Monsieur TORRES lui rappelle que ces arbres ont été plantés par la CLi de façon à ce qu'elle puisse y opérer des prélèvements et poursuivre ses analyses. Ils ne font pas partie des vecteurs d'analyse de l'ANDRA. Il précise que l'ANDRA établit un programme de surveillance de l'environnement basé sur des données scientifiques et des bio-indicateurs approuvés par l'ASN. L'ANDRA pourrait aller au-delà du plan réglementaire, mais n'a jamais eu le besoin ni la demande de la CLi de prélever sur ces arbres fruitiers. Les analyses de l'ANDRA sont réalisées sous les vents dominants et selon la portée des rejets émis par la cheminée. Les résultats de ces analyses sont disponibles au sein du bilan annuel produit par l'ANDRA et sur le site internet du Réseau National de Mesure de la radioactivité dans l'environnement (RNM).

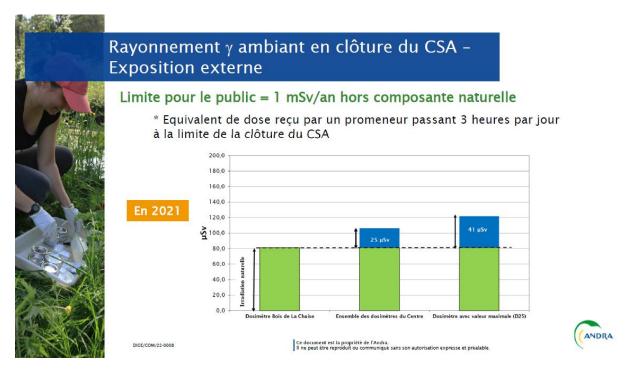


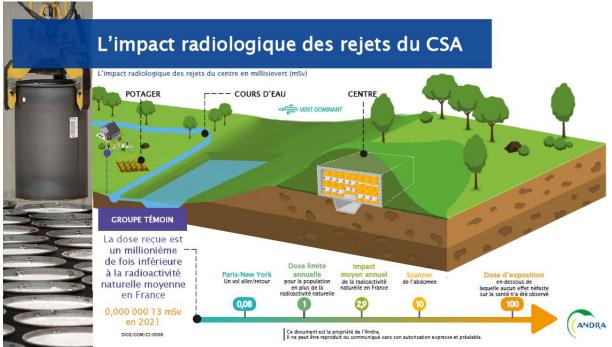


Monsieur TORRES présente le résultat de la surveillance des rejets liquides et gazeux en 2021, en dessous des limites autorisées. Les limites de rejets sont fixées sur demande de l'exploitant suivant les rejets maximaux qu'il peut être amené à rejeter au cours de son activité.









Grâce à cette surveillance environnementale, l'ANDRA vérifie qu'il n'y ait pas d'anomalies et atteste du respect des règles qui lui sont fixées. L'ANDRA utilise également cette surveillance pour évaluer l'impact radiologique d'un groupe de référence qui vit à proximité de l'installation, dont les résultats s'avèrent extrêmement faibles en 2021.

Monsieur GUERITTE revient sur l'événement intéressant du 15 juillet 2021 qui a contraint l'ANDRA à ouvrir les vannes de son bassin d'orage. Il s'inquiète de l'évolution de plus en plus fréquente et importante des débits et doses et demande si une autre solution peut être trouvée.



Monsieur TORRES précise qu'une vidéo d'animation a été produite par l'ANDRA afin que chacun puisse comprendre comment sont gérées les eaux du CSA dont les pluies météoriques et les rejets qui en découlent. Il précise que le bassin d'orage a été dimensionné pour accueillir une pluie dite décennale et dispose de pompes de rejets mises en service au-dessus d'un certain niveau d'intensité. Le bassin d'orage intègre un dispositif de surverse ne dégradant pas la capacité à surveiller les rejets extérieurs.

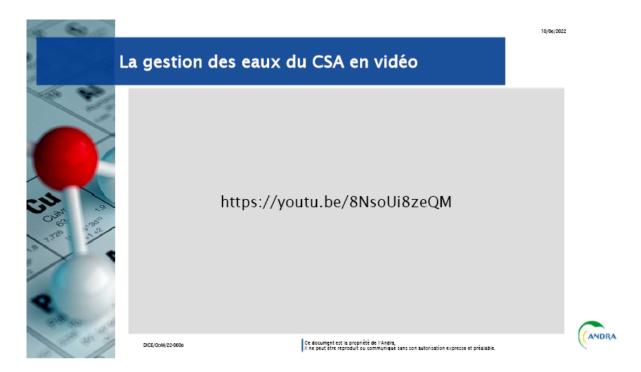
Monsieur GUERITTE trouve anormal que le CSA dispose d'une autorisation annuelle de rejets.

S'agissant des rejets liquides, Monsieur TORRES lui rappelle que l'ANDRA dispose d'une autorisation annuelle de rejets depuis une vingtaine d'années et lui précise qu'il incombe à l'industriel de démontrer que ces émissions ne génèrent pas d'impacts problématiques sur l'environnement, et qu'il s'agit de rejets extrêmement faibles.

D'après Michel GUERITTE, Monsieur TORRES lui aurait confirmé qu'il s'agit de rejets non mesurables puisqu'un becquerel en activité ne peut être mesuré.

Monsieur TORRES souligne qu'il est important de ne pas interpréter les éléments de réponses apportés. Ces modalités de surveillance sont encadrées et agréées par l'ASN et l'IRSN, indépendants de l'exploitant nucléaire.

Monsieur TORRES présente la gestion des eaux du CSA à l'aide d'une courte animation vidéo.



Pour visionner le film d'animation se rapportant à la gestion des eaux du CSA : https://youtu.be/8NsoUi8zeQM

Monsieur BARROY s'interroge sur la provenance des 30 litres d'eau recueillis, mentionnés dans la vidéo.



Monsieur TORRES précise que cette eau récupérée des ouvrages de stockage peut avoir plusieurs origines :

- <u>Selon les catégories d'ouvrages</u>: Les ouvrages gravillonnés, accueillant des colis en béton et des gravillons entre chaque colis, et les ouvrages bétonnés qui accueillent des colis métalliques où il est coulé du béton entre chaque couche de colis. De ces ouvrages peuvent être constatés des phénomènes de condensation ainsi que des pertes en eau après chaque bétonnage.
- En cas de défaillance du système d'étanchéité des ouvrages: le béton n'est pas un matériau étanche, ce qui oblige l'exploitant à recouvrir l'ouvrage d'une couche d'étanchéité amenée à vieillir. Il peut arriver qu'une couche d'étanchéité laisse entrer une faible part d'eau de pluie dans l'ouvrage, qui peut être récupérée. Ce procédé de collecte constitue un système d'alerte qui avertit l'exploitant en cas d'une récolte anormale d'eau.

Il précise qu'il s'agit cependant de matériau performant puisqu'à l'origine du concept initiale, il avait été prévu de collecter beaucoup plus d'eau dans le réseau.

Monsieur GUERITTE pense que depuis 30 ans les alvéoles sont amenées chaque jour à rejeter de l'eau compte tenu de la propriété non étanche du béton. D'après lui les radionucléides sont constitués d'environ 4 à 4,5% d'humidité naturelle et l'eau entrant dans le béton s'écoule et s'accumule dans le bassin d'orage.

Monsieur TORRES précise que des couches d'étanchéité sont appliquées sur les ouvrages de stockage pour ces raisons. Il précise que l'ANDRA récupère l'eau collectée dans le réseau séparatif gravitaire enterré sous les ouvrages et en contrôle la contamination. Dans le cas où de gros volumes d'eau serait collectés et que l'activité radiologique reste acceptable, ces rejets pourraient faire l'objet d'une intégration au sein du bassin d'orage. En l'occurrence, il s'agit de faibles volumes récupérés et traités de la même manière que les déchets radioactifs.



Les actions en matière d'insertion territoriale, d'information et de dialogue

DIGE/COM/22-0008





Information et dialogue : un programme d'action adapté au contexte sanitaire

Les principaux leviers

- Informer: Le Journal de l'Andra, les bilans réglementaires, la lettre aux élus, les brochures, les vidéos, le site internet Aube, les réseaux sociaux, les relations avec la presse locale
- Expliquer: les visites avec en moyenne 3 500 visiteurs/an, la journée portes ouvertes, les animations entre autres pour les scolaires (fête de la science, fête de la nature, ...), les séminaires étudiants
- Participer à la vie locale: parrainages (environ 50 projets/an), conférences (6/an en moyenne), rencontres avec entreprises locales,...
- Dialoguer / concerter: CLI et CSS, élus des communes, riverains, codecom et collectivités locales, conseil départemental, acteurs économiques représentés au sein des organisations consulaires,...

En 2021

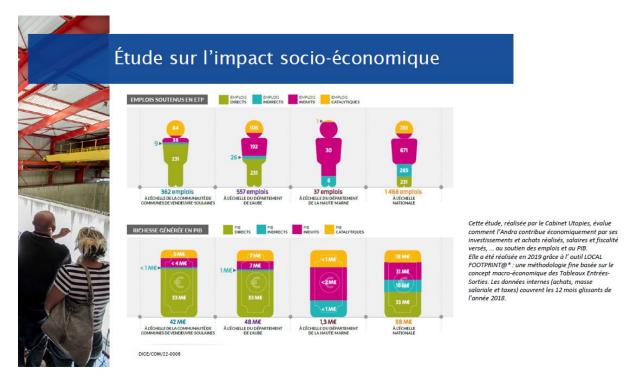
- Partenariat avec Troyes Aube Radio (11 émissions pédagogiques : « A l'Andra, à l'Envers, les sciences en perspective »)
- Création d'un escape game sur les déchets radioactifs et la mémoire des centres de stockage
- Une conférence à l'occasion de la Fête de la Science au centre de Congrès de Troyes
- Lancement d'un projet pédagogique sur la mémoire avec le Collège de Brienne-le-Château et l'Ecole de Design de Troyes
- 3^{ème} édition du concours photo régional « Capture ton patrimoine industriel »
- Partenariat avec l'UTT dans le cadre des dispositifs Egalité des chances / Cordées de la Réussite

DIGE/COM/22-0008

Données socio-économiques En 2021 Fiscalité directe locale : ___ 6,3 M€ Taxe foncière : 1,6 M€ Contribution économique territoriale : -1,4 M€ Taxe de stockage : 3.3 M€ Montant des règlements aux entreprises locales ____ 5,7 M€ (HT) Montant de la taxe d'apprentissage versée aux établissements de la région : _ + de 12 k€ Recrutements Stagiaires (durée de stage > 1 mois) Contrats d'apprentissage ou professionnalisation à l'année 4 Budget de fonctionnement des CI2A: ___ ANDRA Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable. DICE/COM/22-0008

Monsieur TORRES précise qu'à deux exceptions près parmi les salariés de l'ANDRA, le CSA ne compte pas de célibataire géographique. Les collaborateurs qui travaillent sur l'installation habitent déjà, ou viennent s'installer sur le territoire.





Monsieur TORRES souligne que ces données relèvent de la dernière étude réalisée en 2017/2018 et que l'ANDRA relancera cette étude à la fin de l'année 2022 pour actualiser ces données et ne manquera pas d'en transmettre les résultats à la CLi.

Gilles GERARD se demande à quel moment un déchet radioactif de faible et moyenne activité peut entrer dans la catégorie des déchets de très faible activité.

Le Directeur indique qu'un colis de déchets radioactifs est désigné FMA-VC, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères d'acceptation du CSA. Certains colis proches d'être acceptables en FMA peuvent parfois être décontaminés pour être admis en TFA. Cependant, les producteurs disposent d'autorisations de stockage très limitées et préfèrent évacuer les déchets que de les conserver durant plusieurs décennies pour faire décroître leur radioactivité.

Monsieur GUERITTE s'interroge sur le projet de création de jumeaux numériques des centres de l'Aube.

Monsieur TORRES précise qu'il s'agit d'un modèle virtuel conçu pour reconstituer des installations industrielles et permettant de réunir l'ensemble des données à gérer, assurer leur traçabilité et suivre leur évolution au fil du temps, durant toutes les phases de vie du projet ou de l'installation. Il précise que ce projet nommé Ci2ANum a été sélectionné par l'Etat comme lauréat de l'appel à projet du Plan de Relance pour l'industrie.





MERCI DE VOTRE ATTENTION

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.



L'intervention de Monsieur TORRES étant aboutie, il laisse la parole à Monsieur RIQUART.

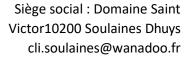
6. INSPECTIONS ASN – INTERVENTION DE MONSIEUR RIQUART

Monsieur RIQUART – Chef de division ASN de Châlons-en-Champagne, présente : l'ASN, le bilan 2021 pour le CSA ainsi que les généralités des inspections menées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLI DU CSA 10 JUIN 2022

Mathieu RIQUART
Chef de division – ASN Châlons-en-Champagne



SOMMAIRE

1.0

Présentation de l'ASN

2.0

Bilan 2021 pour le CSA

3.0

Généralités sur les inspections

asn

1.0 PRÉSENTATION DE L'ASN

asn

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLI DU CSA – 10 JUIN 2022





Monsieur RIQUART présente l'ASN, autorité administrative indépendante qui agit au nom de l'Etat, sans pour autant relever de l'autorité du gouvernement.

Il rappelle ainsi les 5 missions principales de l'ASN :

- **Réglementer** : l'ASN édicte de la réglementation que devront ensuite respecter les installations.
- Elle autorise les installations à fonctionner sur la base de dossiers très complets.
- Le cœur de son métier est de **contrôler**, **d'inspecter** voire de **sanctionner** si des écarts trop importants sont mis en évidence.
- Elle **contribue** à la gestion des situations d'urgence et c'est notamment à ce titre que des exercices de crise sont régulièrement organisés sur les installations.
- Elle informe les publics, raison pour laquelle son site internet est très étoffé.

Monsieur RIQUART précise les divers champs de contrôle :

- l'industrie électronucléaire : il ne s'agit pas seulement des centrales nucléaires mais aussi des installations qui interviennent dans le cycle de fabrication du combustible nucléaire et dans son retraitement.
- Elle intervient dans le domaine du **nucléaire de proximité** qui concerne toutes les activités qui mettent en œuvre des rayonnements ionisants, qu'il s'agisse des secteurs industriels, de la recherche ou du médical, soit les activités qui mettent en œuvre les rayonnements ionisants.
- L'ASN intervient dans le domaine des **déchets** nucléaires, au titre duquel le CSA fait l'objet de nombreux contrôles.
- Elle est également présente dans le domaine du transport des matières radioactives.





CSA: BILAN 2021



2.0 Bilan 2021

INSPECTIONS



Monsieur RIQUART présente à l'Assemblée les 3 inspections réalisées sur le CSA en 2021 :

- La première inspection annoncée portait sur l'instance de contrôle interne et avait pour objectif d'identifier la manière dont l'ANDRA gère les modifications qu'elle apporte à son installation. L'ASN a jugé cette gestion satisfaisante.
- A l'issue de la seconde inspection annoncée sur le thème de l'incendie, l'ASN a conclu que les enjeux étaient correctement gérés, et notamment que l'exploitant avait bien rempli ses engagements en la matière.

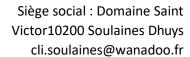


• La dernière inspection réalisée de manière inopinée portait sur la radioprotection des travailleurs. L'ASN a considéré que les enjeux étaient correctement pris en compte et a souligné la qualité et la rigueur du suivi dosimétrique réalisé.

Monsieur RIQUART précise que deux inspections ont déjà été réalisées sur le CSA en 2022. La première, dite de « suivi des engagements », a été réalisée dans le cadre des suites d'inspections précédentes, à l'issue desquelles l'exploitant avait été amené à prendre des engagements, mais également dans le cadre du processus de réexamen de sûreté de l'installation. Ces inspections ont pour but de faire le point sur le bon respect par l'exploitant des engagements. La seconde inspection réalisée a porté sur la mise en place des pôles de compétences en radioprotection, imposée par la réglementation et qui doit permettre de mieux structurer l'organisation en matière de radioprotection au sein d'une installation.



S'agissant des événements significatifs, Monsieur RIQUART précise qu'aucun événement de ce type n'a été déclaré par l'ANDRA au cours de l'année 2021, que ce soit au titre de la sûreté nucléaire, de la radioprotection ou de l'environnement.





2.0 Bilan 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLI DU CSA - 10 JUIN 2022

8

AVIS DE L'ASN

Bilan 2021 sûreté / radioprotection / environnement :

(Rapport annuel 2021)

L'ASN considère que le CSA est exploité dans des conditions satisfaisantes dans les domaines de la sûreté, de la radioprotection et de l'environnement.

asn

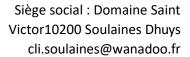
L'avis global de l'Autorité de Sûreté Nucléaire concernant le fonctionnement du CSA figure dans le rapport annuel de l'ASN, présenté par son Président chaque année devant l'OPECST (Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques). En l'occurrence, le rapport portant sur l'année 2021 a été présenté courant mai 2022. A la suite de cette présentation, diverses conférences de presse régionales seront organisées, durant lesquelles le bilan de chaque installation sera détaillé. Compte tenu de la période de réserve électorale, cette conférence se déroulera cette année en septembre pour le Grand Est.







Monsieur RIQUART explique que l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire est un appui technique de l'ASN, composé d'experts très compétents sur des domaines ciblés. Dans le cadre des instructions menées par l'ASN, elle est amenée à demander des avis techniques à l'IRSN sur des sujets très précis et pointus.





3.0 Généralités sur les inspections

TYPES D'INSPECTION (ANNONCÉE OU INOPINÉE)

courante

se déroule sur une journée et porte sur un thème ciblé

renforcée

examen approfondi d'un thème ciblé par une équipe d'inspecteurs plus nombreuse que pour une inspection courante

de revue

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLI DU CSA - 10 JUIN 2022

11

se déroule sur plusieurs jours, avec une dizaine d'inspecteurs, porte sur plusieurs thèmes et a pour objet de procéder à des examens approfondis

suite à évènement

menée à la suite d'événements significatifs particuliers

de chantier

se déroule à l'occasion des arrêts de réacteur ou de travaux particuliers

avec prélèvements et mesures

pour assurer un contrôle par échantillonnage indépendant de celui de l'exploitant



Monsieur RIQUART fait une présentation générale sur l'organisation des inspections. Celles-ci peuvent être de natures différentes :

- **Courantes** : l'inspection se déroule sur une journée avec un binôme d'inspecteurs, sur un thème ciblé.
- **Renforcées** : l'inspection porte sur un thème ciblé avec la présence d'une équipe de l'ordre de 6 inspecteurs répartis en plusieurs groupes.
- De revue: Il s'agit des inspections les moins fréquentes mais les plus complètes. Elles se déroulent généralement sur une semaine avec la présence d'une dizaine inspecteurs, qui vont évaluer entre 6 et 10 thèmes différents. Ce type d'inspection est organisé de manière à procéder à des examens approfondis.

Il est organisé, à l'issue de chaque inspection, un débriefing (ou « synthèse à chaud ») avec l'exploitant.

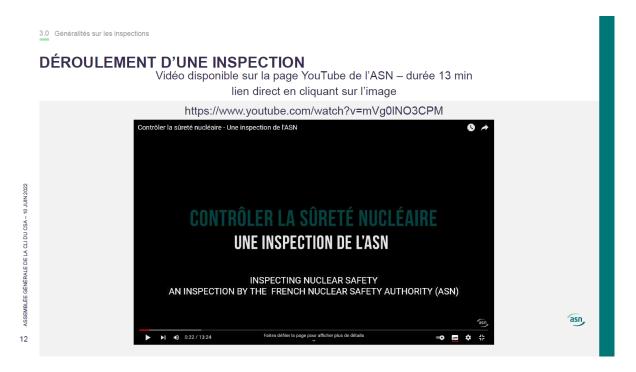
Une inspection peut être annoncée ou inopinée, lorsque l'exploitant n'est pas prévenu de la visite des inspecteurs. Une inspection inopinée peut ainsi se dérouler de jour comme de nuit, ou encore le weekend. En revanche, lorsque l'inspection est annoncée, l'exploitant en est informé un mois à l'avance ; un ordre du jour lui est adressé et il lui est demandé de fournir au préalable des documents écrits (procédures, éléments du référentiel d'exploitation, ...) que les inspecteurs pourront étudier en amont.

Il présente les particularités de certaines inspections :

- Les inspections peuvent faire **suite à des événements** significatifs, lorsque l'ASN estime que les précisions et justifications apportées par l'exploitant ne sont pas suffisamment claires.
- Les inspections avec prélèvements et mesures permettent à l'ASN de venir accompagnée d'un laboratoire extérieur pour réaliser des prélèvements et les comparer avec les résultats que l'exploitant a lui-même obtenus, dans le cadre de ses propres prélèvements.



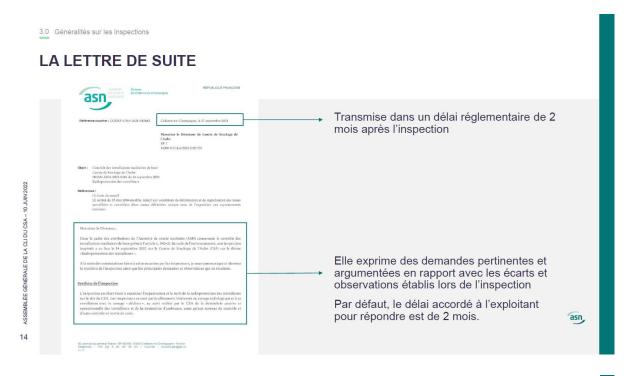
• Enfin, il précise une particularité sur les centrales nucléaires: Des inspections de chantier sont réalisées lorsque les centrales nucléaires s'arrêtent pour recharger leur combustible et réalisent à cette occasion des opérations de maintenance. Dans le cadre de ces opérations dites d'arrêt de tranche, l'ASN procède à des inspections inopinées pour analyser sur le terrain la façon dont les opérations de maintenance sont réalisées et vérifier que les gestes métiers des intervenants se font bien dans le cadre des procédures définies.



Monsieur RIQUART invite l'Assemblée à consulter le déroulé d'une inspection de revue réalisée en mai 2018 sur la centrale nucléaire de Gravelines : https://www.youtube.com/watch?v=mVq0INO3CPM



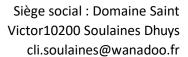






Une inspection se décompose en plusieurs parties :

- Un échange en salle de réunion pour traiter les éléments documentaires transmis par l'exploitant, ou toutes autres pièces demandées par l'ASN.
- Une visite sur le terrain qui permet de contrôler certains points, précédemment vus en salle, et de vérifier que l'exploitant réalise concrètement les choses telles qu'il les a décrites selon ses obligations. Le cas échéant, cette visite permet d'identifier les situations anormales en dehors du thème prévu pour l'inspection.





• Enfin, une synthèse à chaud est effectuée à l'égard de l'exploitant et permet de faire état des points saillants qui ressortent de l'inspection, soit des points faibles, des écarts importants mis en évidence mais aussi des points forts constatés par les inspecteurs.

Il est rédigé à la suite d'une inspection une lettre de suite, à laquelle l'exploitant devra apporter des réponses qui feront l'objet d'un suivi. L'ASN peut en outre engager des suites administratives, voire pénales en cas d'écarts particulièrement importants. Les suites administratives peuvent relever d'un rappel à la loi sous la forme d'une mise en demeure, ou de sanctions administratives lorsque la situation est jugée plus grave. Un procès-verbal adressé à l'attention du Procureur de la République peut être dressé lorsque des infractions d'ordre pénal sont identifiées.

Monsieur GUERITTE demande à Monsieur RIQUART si des infractions d'ordre pénal ont déjà été constatées.

Monsieur RIQUART lui précise que des procès-verbaux ont déjà été adressés au Procureur de la République, sur des INB de la Région Champagne Ardenne, mais pas sur celle concernée par la CLi de Soulaines.

Monsieur RIQUART poursuit avec la présentation des lettres de suite, transmises dans un délai réglementaire de deux mois après l'inspection. Ces lettres se composent :

- D'une synthèse de l'inspection (entre 15 et 20 lignes) qui permet de retracer ce qui a été contrôlé par les inspecteurs et qui en tire l'essentiel : les points forts, les points à améliorer et les écarts importants.
- D'une série de demandes structurées en 3 paragraphes par ordre d'importance :
 - Le premier paragraphe concerne les demandes d'actions correctives à mettre en œuvre par l'exploitant.
 - Le second paragraphe concerne les demandes de compléments d'information à apporter par l'exploitant, dans le cadre d'incertitudes restant à lever ou pour assurer la bonne compréhension des inspecteurs.
 - Le dernier paragraphe concerne les observations n'appelant pas forcément de réponses et portant sur des points qui ne présentent pas de forts enjeux.

Il s'agit ensuite de vérifier les suites données par l'exploitant, sur la base d'un contrôle exhaustif des réponses apportées. Il rappelle que les lettres de suite sont mises en ligne sur le site de l'ASN dans un délai réglementaire de 4 mois suivant l'inspection.

Monsieur GERARD – Président de la Commission Environnement, demande si la liste annuelle des inspections réalisées sur la CSA peut être adressée à la CLi.

Monsieur RIQUART lui précise qu'il pourra être communiqué à la CLi une liste ciblée des inspections prévues au cours de l'année 2022, qui doit cependant rester confidentielle, en particulier vis-à-vis de l'exploitant, pour les raisons précédemment exposées.

Monsieur AUDIGE regrette que ne soient pas communiquées les réponses des exploitants estimant que cela constitue un manque de transparence de la part de l'ASN.



Monsieur RIQUART précise que les réponses arrivent en plusieurs vagues, ce qui peut amener l'ASN à poser de nouvelles questions. L'ASN réalise des inspections de suivi des engagements et les réponses de l'exploitant qui n'apparaissent pas totalement finalisées font l'objet d'un contrôle systématique. Les lettres de suite correspondantes sont mises en ligne, ce qui garantit la transparence.

Monsieur AUDIGE précise qu'il lui est arrivé d'étudier certaines lettres de suite dans lesquelles des préconisations formulées par l'ASN n'avaient toujours pas été réalisées deux ans après.

Monsieur RIQUART précise que l'ASN gère en interne un tableau des engagements, qui font l'objet d'un suivi exhaustif.

D'après Michel GUERITTE les personnels qui composent l'ASN, sont d'anciens Directeurs d'installations nucléaires, ce qui l'amène à s'interroger sur son indépendance.

Monsieur RIQUART s'étonne des informations dont dispose Monsieur GUERITTE puisque il n'identifie de profil de ce type ni sur le collège de 5 Commissaires, ni au sein de la Direction Générale.

Monsieur MAITREHENRY estime que les commissaires réalisant les audits doivent faire preuve d'un esprit critique et connaître particulièrement le domaine concerné. Il n'est pas étonné que des spécialistes issus du domaine nucléaire soient à la tête de ces audits.

Monsieur RIQUART précise qu'il y a essentiellement des fonctionnaires d'Etat qui travaillent à l'ASN et plus marginalement des profils d'agents contractuels qui peuvent venir d'horizons divers et notamment du nucléaire. Il souligne l'existence des règles déontologiques. A titre d'exemple, un ancien ingénieur EDF qui rejoindrait l'ASN ne pourrait pas inspecter une centrale nucléaire d'EDF durant les 3 années suivant son arrivée.



Suivez l'ASN sur : Twitter Facebook in LinkedIn YouTube





7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les participants n'ayant aucune question complémentaire et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le 24/06/2022 Le Président de la CLi de Soulaines Ph. PICHERY

